# FICHE DE MODALITÉ DE CONTRÔLE COMPLET DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Anfh Bretagne

| Pièces à transmettre pour permettre le règlement | | Vérification de la cohérence pièces / règlement |
|---|---|---|
| Attestation de présence ou feuille d'émargement | | 1. Est datée et indique l'intitulé de la formation;<br>2. La présence précise :<br>a) nom du stagiaire ;<br>b) La date et la durée de la formation (=la période facturée et indiquée sous GE) ;<br>c) Le nom de l'organisme de formation est égal à l'enregistrement sous GE ;<br>d) la signature du stagiaire et celle du représentant de l'organisme |
| Remboursement dans le cadre de l'ouverture des droits | | |
| Repas / Nuitée | Au forfait | Cohérence entre le nombre de jours sur l'attestation de présence et le nombre de repas et de nuitées (en fonction aussi de la ville de la session renseignée + dégressivité) dans la limite des plafonds unitaires |
| | Aux frais réels sur justificatifs | 1. Contrôler que les frais réels demandés ne dépassent pas les plafonds autorisés par unité (en fonction de la ville de la session renseignée + dégressivité)<br>2. Cohérence entre les présences avec le nombre de repas et de nuitées du déplacement |
| | Hébergement facture acquittée (hôtel ou location)<br>Location formations longues : bail + quittance | Vérifier la cohérence entre le lieu de formation et le lieu d'hébergement<br>+ la double résidence une fois par an en réclamant une facture (par exemple EDF) et le bail |
| Transports | Edition Mappy ou Michelin | Vérifier le kilométrage (hors de ses résidences administrative (établissement et familiale) |
| | Carte grise | Vérifier le nombre de chevaux (CV) indiqué. |
| | Ticket de péage<br>Ticket de parking | Vérifier les dates ET les montants. |
| | Facture de covoiturage<br>Billet d'avion<br>Billet de train | Vérifier les dates ET les montants. |
| | Justificatif transport en commun (sauf métro) | Limite d'un aller-retour par jour + cohérence dates |
| Avances | | A demander entre 15 et 30 jours avant le début de la session<br>Limiter le nombre d'avances à 2 par agent sur la même formation |